

Du *dix Jany* mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, à sept heures du soir

N^o 9

ACTE DE MARIAGE de *Abati Jean Dominique*

Abati
et
Karastoni

Agé de *vingt trois* ans, né à *Trignano*
département d' *Italie* le *vingt* du mois
de *juillet* mil huit cent *soixante quinze* profession
de *cultivateur* domicilié à *la Garde* département
de *la Var* fils *propre* de *Pierre Abati*
né à *Saint Martin* département
d' *Italie* profession de *cultivateur*
domicilié à *Trignano* département d' *Italie*
et de *Annali Martini* née à *Trignano*
département d' *Italie* son épouse, profession de *ménagère*
domiciliée à *Trignano (Italie)* d' *autre part*.

Et de *Karastoni, Marie Catherine*

Agée de *dix sept* ans, née à *Tolmago*
département d' *Italie* le *vingt cinq* du mois
de *Novembre* mil huit cent *quatre vingt un* profession
de *caucre* domiciliée à *la Garde* département
de *la Var* fille *grecque* de *Karastoni Joseph*
Kallipazar né à *Saint Martin* département
d' *Italie* profession de *cocher*
domicilié à *la Forest* département de *la Var*
et de *Jane Tsingolini Rose* née à *Boncheio*
département d' *Italie* son épouse, profession de *ménagère* et son
néant domiciliée à *Boncheio (Italie)* d' *autre part*.

Les actes préliminaires sont : 1^o Les publications de mariage faites, sans opposition, les dimanches dix-neuf et vingt-six Jany mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, demeurées affichées pendant le délai voulu par la loi; 2^o Vu l'extrait de l'acte de naissance du futur époux; 3^o Vu l'extrait de l'acte de naissance de la future épouse; 4^o L'extrait de l'acte de décès de la mère de la future épouse; 5^o Vu le certificat de non opposition délivré le quinze avril mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf par M^l l'Officier de l'Etat civil de la commune de Tolmago; 6^o Vu le certificat de non opposition délivré le dix avril mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf par M^l l'Officier de l'Etat civil de la commune de Trignano; 7^o Vu le certificat de non opposition délivré le vingt-huit Mars mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf par M^l l'Officier de l'Etat civil de la commune de la Forest; 8^o Vu enfin l'acte de consentement des père de la future épouse, délivré le premier Jany mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf par M^l l'Officier de l'Etat civil de la Commune de *la Garde - Var*.

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a jamais fait de contrat de mariage le *dix* de *ce* mois d' *ce* mil huit cent *ce* pour devant M^l notaire à *ce* département d' *ce*

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Karastoni Marie Catherine* et l'autre *Abati Jean Dominique*

Le tout en présence de *Adonne Ambrose*
domicilié à *la Garde* département de *la Var*
Agé de *soixante trois* ans, profession de *bourgeois*
non parent ni allié des parties

De *Yardier Alexandre*
domicilié à *la Garde* département de *la Var*
Agé de *cinquante cinq* ans, profession d' *cocher* des post
non parent ni allié des parties

De *Boudoir Joseph*
domicilié à *la Garde* département de *la Var*
Agé de *cinquante sept* ans, profession d' *cocher* des post
non parent ni allié des parties

Et de *Sergat Antoine*
domicilié à *la Garde* département de *la Var*
Agé de *treize* ans, profession de *secrétaire de mairie*
non parent ni allié des parties

Après quoi, *Moi Eugène Blanc, maire de la Commune de la Garde*

faisant fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que ledites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par toutes les parties, à l'exception des futurs époux qui ont déclaré ne le savoir. Et approuvé dix sept mil huit cent dix-neuf, les futurs époux nous ont déclaré qu'il est né d'une seule et même célébration, à présent âgé de soixante trois ans, inscrit sur les registres des actes de naissance de la commune de *la Garde* sous le numéro 86, le vingt neuf Mars mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, sous le patron de *Marie Rose* et le nom de *Estelle*, inscrite qu'il a été justifié par l'acte de naissance à nous présenté, lequel acte nous a été dûment reconnu et légitime comme leur appartenant.

J. Blanc
Adonne
Yardier
Boudoir
Sergat